



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 30 SEPTEMBRE 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce trentième jour du mois
de septembre deux mille neuf, à 19 h 30.

Sont présents :
Madame la conseillère Céline Drolet
Monsieur le conseiller André Fournier
Madame la conseillère Réjane Genois Garneau
Monsieur le conseiller Michel Cloutier
Madame la conseillère Diane Larouche Thériault
Monsieur le conseiller François Santerre

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents : M. le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Mme la greffière adjointe Ginette Audet
M. le directeur des Services techniques Martin Careau
Mme la trésorière adjointe Julie Cloutier
M. le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé
M. le directeur du Service incendie M. Pierre Beaumont

Quatorze personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2009
4. Lecture d'un certificat d'enregistrement : 1097-2009
5. Dossiers à transmettre à la Cour municipale
6. Remboursement à la Mutuelle des municipalités du Québec
7. Règlement décrétant des travaux sur la rue Tibo
8. Achat de matériel informatique
9. Autorisation de présenter une demande de subvention
10. Contrat de travail : Madame Geneviève Roger
11. Autorisation de dépense : Tapis Bibliothèque
12. Demande de permis d'affichage : Proxim 4526, route de Fossambault
13. Demande de permis de lotissement et de construction lot 223-133-1
14. Octroi d'un contrat : Modernisation des usines de production d'eau potable Gingras et P-4 – Phase I
15. Honoraires professionnels Plans et devis : Modernisation des usines de production d'eau potable
16. Octroi d'un contrat : Fourniture de sel de déglacage



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

17. Autorisation de dépense : Réserve d'abrasifs
18. Paiement du camion 10 roues et libération de la garantie de soumission
19. Démolition de la résidence sise au 20 rue Jolicoeur
20. Octroi d'un contrat : Fourniture d'essence et de diesel
21. Octroi d'un contrat : Pavage sur différentes rues
22. Autorisation de dépense et transfert budgétaire : Réfection rue Laurentienne Nord
23. Achat d'équipements pour l'entretien du sentier de glace dans le parc du Grand-Héron
24. Travaux sentier piétonnier : Rue du Torrent
25. Mise aux normes : Systèmes d'alarme
26. Remboursement des dépenses de petites caisses
27. Autres sujets
28. Période de questions
29. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de septembre est reprise.

464-2009 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Report des points 8 et 9.

ADOPTÉE

465-2009 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 14
septembre 2009 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
REGLEMENT NUMERO 1097-2009**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement No 1097-2009 fasse l'objet d'un scrutin.

466-2009 **TAXES MUNICIPALES
TRANSMISSION À LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 29 septembre 2009 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Cloutier
ET RÉSOLU que la trésorière adjointe soit autorisée à transmettre à la cour municipale la liste des taxes municipales impayées telle qu'elle a été soumise.

ADOPTÉE

467-2009

REMBOURSEMENT
A LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU que la Mutuelle des municipalités du Québec, dans une lettre datée du 17 septembre 2009, réclame une somme de 2 500 \$ à titre de franchise pour une réclamation portant le numéro de dossier 80968;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Cloutier
ET RÉSOLU que ce conseil verse, à l'ordre de la Mutuelle des municipalités du Québec, la somme de 2 500 \$ en remboursement de la franchise établie dans le contrat d'assurance de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la réclamation portant le numéro 80968.

ADOPTÉE

468-2009

REGLEMENT DECRETANT
DES TRAVAUX SUR LA RUE TIBO

RÈGLEMENT N° 1099-2009
DECRETANT DES TRAVAUX DE PAVAGE
SUR LA RUE TIBO

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1 de la Loi sur les travaux municipaux, une municipalité doit, pour ordonner des travaux de construction ou d'amélioration, adopter un règlement à cet effet et y pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné, soit à la séance de ce conseil tenue le 31 août 2009;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1099-2009, lequel décrète ce qui suit :

Règlement numéro 1099-2009

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le conseil décrète, par le présent règlement, des travaux de pavage de la rue Tibo à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier comme ils sont décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques daté du 28 septembre 2009, lequel document est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante sous la cote annexe A.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

- Article 3** Pour réaliser lesdits travaux, le conseil décrète une dépense totale n'excédant pas 62 000 \$.
- Article 4** Aux fins d'acquitter la dépense décrétée à l'article 3, ce conseil approuve une somme de 13 000 \$ de son fonds de roulement, remboursable sur 5 ans et une somme de 49 000 \$ de son fonds général.
- Article 5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 30^e jour du mois septembre 2009

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER

469-2009

CONTRAT DE TRAVAIL
MADAME GENEVIEVE ROGER

ATTENDU le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, M. Patrick Beauvais;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU de mandater monsieur Marcel Grenier pour préparer un addenda au contrat des cols blancs présentement en vigueur, afin d'y inclure madame Geneviève Roger, responsable de bibliothèque de façon à ce qu'elle soit assujettie aux mêmes conditions et avantages que ces derniers.

IL EST EGALEMENT RESOLU de transférer la petite caisse de la bibliothèque d'un montant de base de 250 \$ à madame Geneviève Roger.

ADOPTÉE

470-2009

AUTORISATION DE DEPENSE
TAPIS BIBLIOTHEQUE

ATTENDU le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, M. Patrick Beauvais, en date du 20 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU d'accorder un contrat pour la fourniture et l'installation d'un tapis à la bibliothèque Anne-Hébert à Tapitec Québec, le tout comme spécifié à la soumission.

La dépense, soit 18 200 \$, taxes en sus, est imputée au règlement numéro 1087-2009.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

471-2009

DEMANDE DE PERMIS D’AFFICHAGE
4526, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis pour la pose d’enseignes déposée par Posimage concernant la nouvelle pharmacie en construction au 4526, route de Fossambault;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 66-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU d’autoriser l’émission du permis demandé.

ADOPTÉE

472-2009

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
ET DE CONSTRUCTION LOT 223-133-1

ATTENDU les plans déposés par la Coopérative de câblodistribution Sainte-Catherine-Fossambault pour l’analyse d’une demande de permis de construction pour un immeuble commercial de près de 1 673 pieds carrés sur le lot 223-133-1 situé sur la rue Désiré-Juneau;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 66-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que la demande de permis comporte les éléments suivants :

- Lotissement du terrain;
- Construction du bâtiment;
- Aménagement du site et aménagement de stationnement hors-rue;
- Implantation des accès, du bâtiment, des aires de stationnement hors-rue;
- Éclairage;

ATTENDU que les éléments relatifs à l’affichage feront l’objet d’une demande de permis distincte devant être déposée ultérieurement;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme;

ATTENDU la correspondance déposée par madame Josée Lampron en date du 24 septembre 2009 relativement à la plantation d’arbres;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU d’autoriser l’émission des permis de lotissement et de construction.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

473-2009

OCTROI D'UN CONTRAT
MODERNISATION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
GINGRAS ET P-4 – PHASE I

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement No 1098-2009 pourvoyant à décréter une première phase des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable situées sur la route Gingras (P1, P2, P3) et sur la route de Duchesnay (P4) et que ce dernier est entré en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un entrepreneur pour procéder aux travaux de construction;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Tremblay, ingénieur de la firme Roche ltée, dans sa correspondance datée du 31 août 2009;

ATTENDU que la réalisation de ce projet doit être autorisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'à cet effet, une demande d'autorisation a été présentée audit ministère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Santerre
ET RÉSOLU

- De mandater la compagnie Les Constructions Bé-Con inc., conditionnellement à l'obtention d'un certificat autorisant les travaux de construction par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour procéder à la phase 1 des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable situées sur la route Gingras (P1, P2, P3) et sur la route de Duchesnay (P4), le tout selon les détails de la soumission déposée le 28 août 2009. Cette première phase des travaux sera composée des articles 1.0, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.0, 4.0, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.6, 5.8 et 6.0 du bordereau de la phase 1 et des articles 8.3, 9.3 et 9.4 du bordereau de la phase 2 pour un montant total de 609 852,34 \$, taxes incluses.
- D'autoriser monsieur Jacques Marcotte, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le contrat.
- D'imputer la dépense au règlement No 1098-2009.

ADOPTÉE

474-2009

MODERNISATION DES USINES
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a mandaté, suite à un appel d'offres sur invitation, la firme Roche ltée pour produire les plans et devis du projet de modernisation des usines de production d'eau potable Gingras et P-4;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU qu'en cours de conception, plusieurs changements ont dû être apportés par rapport au concept préliminaire, notamment :

- Remplacement de la génératrice;
- Agrandissement des bâtiments passant de 22 à 45 mètres carrés pour l'usine P-4 et de 40 à 60 mètres carrés pour l'usine Gingras;
- Modification du mode d'entreposage des produits chimiques;
- Modification importante de la ventilation et de l'électricité;
- Aménagements extérieurs / aires de services et raccordements.

ATTENDU que ces changements ont nécessité une charge de travail supplémentaire pour la firme d'ingénierie, ces travaux n'étant pas prévus au début du projet;

ATTENDU que le montant des honoraires supplémentaires pour la préparation des plans et devis, a été établi à 30 700 \$, comme indiqué dans la correspondance transmise par monsieur Michel Tremblay, ingénieur, en date du 23 juillet 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Santerre
ET RÉSOLU d'autoriser un budget supplémentaire de 30 700 \$, taxes en sus, pour la préparation des plans et devis du projet de modernisation des usines de production d'eau potable Gingras et P-4.

Cette dépense est imputée au règlement No 1098-2009.

ADOPTÉE

475-2009

OCTROI D'UN CONTRAT
FOURNITURE DE SEL DE DEGLAÇAGE

ATTENDU la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 24 septembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Mines Seleine pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2009-2010 conformément au devis 2009-629-01. Le prix soumis est de 82,99 \$ la tonne, taxes en sus.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à effectuer les achats selon les montants prévus au budget d'opération.

ADOPTÉE

476-2009

AUTORISATION DE DÉPENSE
RÉSERVE D'ABRASIFS

ATTENDU le rapport de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 22 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense de 20 600 \$, taxes en sus, pour l'achat de sable tamisé en vue de la préparation de la réserve d'abrasifs.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-330-00-622, après y avoir transféré un montant de 1 005 \$ du poste budgétaire numéro 02-330-00-629.

ADOPTÉE

477-2009 **PAIEMENT DU CAMION 10 ROUES ET LIBÉRATION
DE LA GARANTIE DE SOUMISSION**

ATTENDU que ce conseil a autorisé, par la résolution numéro 163-2009, l'achat d'un camion porteur 10 roues pour le Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 22 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement final de 155 838,66 \$, incluant les taxes brutes, à Mack Ste-Foy inc. pour la fourniture d'un camion 10 roues.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération de la garantie de soumission au montant de 15 588,03 \$ du poste budgétaire numéro 55-136-00-004.

ADOPTÉE

478-2009 **DÉMOLITION DU BÂTIMENT
SITUÉ AU 20 RUE JOLICOEUR**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a fait l'acquisition de la propriété localisée au 20, rue Jolicoeur;

ATTENDU que la Ville souhaite céder une partie du terrain à l'Office municipal d'habitation pour ses besoins;

ATTENDU que la Ville désire mettre en place un aménagement paysager sur la partie résiduelle du terrain;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à procéder, dès maintenant, à la démolition de la résidence identifiée comme 20 rue Jolicoeur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 4 500 \$, plus taxes, en location de machinerie et disposition de rebus et d'imputer cette somme au surplus non affecté.

Monsieur le maire Jacques Marcotte ayant demandé le vote, madame la conseillère Réjane Genois-Garneau, monsieur le conseiller Michel Cloutier, madame la conseillère Diane Larouche Thériault et monsieur le conseiller François Santerre ont voté en faveur de l'adoption de cette résolution.

A voté contre : monsieur le conseiller André Fournier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

479-2009 **FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL**

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis à deux fournisseurs locaux.

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumission ;

ATTENDU la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 30 septembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à «Le Groupe Harnois inc.» pour la fourniture d'essence et de diesel pour une période d'un an selon les détails de la soumission déposée. Des pourcentages d'escompte de 4 % sur l'essence et de 5 % sur le diesel sont prévus pour un montant total du contrat estimé à 90 237 \$, taxes brutes incluses.

ADOPTÉE

480-2009 **CONTRAT POUR TRAVAUX DE PAVAGE
SUR DIFFÉRENTES RUES**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'un entrepreneur pour la réalisation de travaux de pavage sur différentes rues (projet 2009-09) ;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumission ;

ATTENDU que l'article 4.4 du devis permet à La Ville de diminuer l'étendue des travaux à réaliser sans qu'aucune réclamation pour perte de profit pour ajustement des frais généraux ou autres frais ne soit acceptée si le total des modifications est inférieur à 10 % du coût de la soumission ;

ATTENDU la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 30 septembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Cloutier

ET RÉSOLU :

- De retrancher les travaux prévus à l'article 1.3 du bordereau de soumission;
- D'accorder un contrat à prix unitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Inter Cité construction ltée, pour la réalisation des travaux prévus au devis 2009-09, articles 1.1 et 1.2 du bordereau de soumission. Le montant du contrat est évalué à 79 170,25 \$, incluant les taxes;
- D'imputer la dépense de la façon suivante :
 - 1) 50 709,75 \$, taxes en sus, au règlement numéro 1099-2009 (Pavage de la rue Tibo);
 - 2) 19 430,00 \$, taxes en sus, au projet 9427-2009 (Pavage Montée de l'Auberge);
- D'autoriser M. le maire et M. le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer le contrat.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

481-2009

**AUTORISATION DE DÉPENSE
ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE
RUE LAURENTIENNE NORD**

ATTENDU la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 30 septembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser une dépense de 4 000 \$, taxes en sus, pour la réfection de la voirie sur une section de 40 mètres de longueur sur la rue Laurentienne Nord, à proximité du numéro 14;
- d'imputer la dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-625, après y avoir transféré un montant de 2 000 \$, du poste budgétaire numéro 02-320-00-631.

ADOPTÉE

482-2009 **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DU
SENTIER DE GLACE DANS LE PARC DU GRAND-HÉRON**

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement No 1097-2009, décrétant l'achat d'équipements pour l'entretien du sentier de glace dans le parc du Grand-Héron;

ATTENDU que ce règlement est présentement en processus d'approbation et qu'il devrait entrer en vigueur au début du mois d'octobre;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le directeur des Services techniques à procéder aux achats dès l'entrée en vigueur du règlement;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Michel Cloutier

ET RÉSOLU, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 1097-2009 par le ministère des Affaires municipales, d'autoriser le directeur des Services techniques à procéder aux achats des équipements décrits au règlement numéro 1097-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un versement de 1 000 \$ du fonds général comme acompte pour l'achat du camion porteur 6 roues usagé. Ce montant pourra être renfloué par le règlement numéro 1097-2009 dès son entrée en vigueur.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer les dépenses au règlement numéro 1097-2009.

ADOPTÉE

483-2009 **TRAVAUX SENTIER PIÉTONNIER RUE DU TORRENT**

ATTENDU la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 30 septembre 2009 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 500 \$, taxes en sus, pour procéder à des travaux correctifs sur le sentier piétonnier localisé sur le lot 224-101, entre la rue du Torrent et la route de la Jacques-Cartier.

La dépense est imputée au fonds de parc.

ADOPTÉE

484-2009 **MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES D'ALARME**

ATTENDU que le projet de mise aux normes des systèmes d'alarme est prévu au programme d'immobilisations;

ATTENDU la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 30 septembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 8 340 \$, taxes en sus, pour procéder à la mise aux normes des systèmes d'alarme incendie du Motel industriel, du centre Anne-Hébert et du bâtiment La Ruche.

La dépense est imputée de la façon suivante :

- 4 559 \$ du surplus affecté (dépense nette);
- 4 438 \$ du surplus non affecté (dépense nette).

ADOPTÉE

485-2009 **REMBOURSEMENT
DES DÉPENSES DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Cloutier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour les mois d'août et de septembre 2009 et de les rembourser pour un montant total de 128,41 \$.

ADOPTÉE

Il est 20 h 18.

Monsieur le maire Jacques Marcotte, faisant intervenir Mme la trésorière adjointe Julie Cloutier, M. le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé et M. le directeur du Service incendie M. Pierre Beaumont, répond à certaines questions soulevées lors de séances antérieures, notamment concernant le schéma de couverture de risques, la dette et certaines activités dans le secteur de la route Montcalm.

Il est 21 h 54.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

486-2009

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU de clore cette séance.

Monsieur le maire Jacques Marcotte ayant demandé le vote, madame la conseillère Réjane Genois-Garneau, monsieur le conseiller Michel Cloutier, madame la conseillère Diane Larouche Thériault et monsieur le conseiller François Santerre ont voté en faveur de l'adoption de cette résolution.

A voté contre : monsieur le conseiller André Fournier.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 22 h 02.

MAIRE

SECRETAIRE-TRESORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées
par résolution lors de la séance du 30 septembre 2009.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier